# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

# RÈGLEMENT du PRIX DU PUBLIC PAR INTERNET pour la FINALE

#  de LA TOP MODEL BELGIUM KIDS ACADEMY 2022/2023

1. **LA TOP MODEL BELGIUM KIDS ACADEMY** organise un vote du public par Internet dont le but est de faire gagner le titre de « TOP MODEL BELGIUM KIDS 2022/2023 » « PRIX DU PUBLIC » lors de la Finale de La TMB KIDS ACADEMY 2022/2023. Celui-ci permettra à 1 fille et à 1 garçon toute catégorie confondue ayant remporté le plus de votes du public par INTERNET de remporter la FINALE de la TMB KIDS ACADEMY 2022/2023 « PRIX DU PUBLIC » et de participer avec les autres lauréats au voyage photographique dans une destination paradisiaque.
2. Le concours est accessible à partir du SAMEDI 17 DECEMBRE 2022 à 16h00 via le site officiel de la Top Model Belgium Kids Academy [**WWW.TOPMODELBELGIUMKIDS.COM**](http://WWW.TOPMODELBELGIUMKIDS.COM) et se clôturera en date du DIMANCHE 15 JANVIER 2023 à Minuit.
3. **La participation implique l’acceptation pleine du présent règlement.** Le principe est le suivant : quiconque qui souhaite soutenir un candidat participant, peut le faire. Il suffit de voter pour le ou la candidat(e) choisi(e) via le vote payant mis en place sur le SITE WEB de la TMB KIDS ACADEMY 2022/2023 : [www.topmodelbelgiumkids.com](http://www.topmodelbelgiumkids.com)
4. Les votes sont payants, plusieurs tarifs sont proposés de manière dégressive en fonction du nombre de votes envoyés en une seule transaction. Le vote est uniquement accessible via le site [www.topmodelbelgiumkids.com](http://www.topmodelbelgiumkids.com) et seuls les différents moyens de règlement ci-dessous sont acceptés.



|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **LES TARIFS PROPOSÉS** | **NOMBRES DE VOTES** | **PRIX PAR VOTE** |
| **2,50€** | **= 1 VOTE** | **2,50€ le vote** |
| **10€** | **= 5 VOTES**  | **2,00€ le vote** |
| **25€** | **= 25 VOTES** | **1,00€ le vote** |
| **50€** | **= 60 VOTES** | **0,83€ le vote** |
| **100€** | **= 140 VOTES** | **0,71€ le vote** |
| **250€** | **= 400 VOTES** | **0,63€ le vote** |
| **500€** | **= 1000 VOTES**  | **0,50€ le vote** |

1. L’accessibilité au concours est permanente via le site web WWW.TOPMODELBELGIUMKIDS.COM de nuit comme de jour et 7 jours sur 7 et du Monde entier. Cependant, la Top Model Belgium Kids Academy ne saura être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourrai(en)t parvenir à envoyer leur vote via le site web du fait de tout problème technique ou lié à la couverture du réseau internet, l’encombrement du réseau, la maintenance du réseau ou du site, une erreur humaine, une panne technique, une intervention malveillante, tout disfonctionnement, de logiciel ou du matériel informatique lié à la réception des votes, toute perturbation totale ou en partie externe au contrôle de la Top Model Belgium Kids Academy, ou toute autre forme de disfonctionnement non énumérée ci-dessus. La Top Model Belgium Kids Academy s’engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer l’accès au concours; et dès lors, d’essayer de palier au plus vite à un éventuel défaut technique engendré sans pour autant être obligé de résultat.
2. Le vote est un produit digital, celui-ci est comptabilisé et validé directement lors de la réception du paiement en ligne.

Tout remboursement d’un vote est impossible une fois celui-ci effectué et payé.

1. Par le présent règlement, la Top Model Belgium Kids Academy assure que les candidats gagnants seront désignés à l’issue de la clôture des votes du PUBLIC PAR INTERNET en date du Dimanche 15 Janvier 2023 à minuit.
2. Le Top Model Belgium Kids Academy se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d’écourter, de modifier, de prolonger, de suspendre ou d’annuler ce concours sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Pour toute modification du dit concours, aucun dédommagement ne pourra être demandé ni par les votants, ni par les participants de la Top Model Belgium Kids Academy, ni par aucune autre personne liée ou non à l’événement.
3. Les votes sont réceptionnés par la société VIP EVENTS SAINT-TROPEZ EURL, située à Sainte-Maxime France.
4. Le participant au vote est responsable des informations qu’il communique à la Top Model Belgium Kids Academy qui ne pourra être tenu pour responsable d’une fuite durant l’acheminement de ces données. De même, la Top Model Belgium Kids Academy ne pourra être tenu responsable d’une panne du réseau internet - due au fournisseur d’accès ou au webmaster du site - ou encore d’un acte de piratage et de ses conséquences.
5. Ce règlement pourra être à tout moment et sans préavis, être modifié; sans que cela donne aucun droit particulier aux participants du concours. Par ailleurs, la participation impliquant l’acceptation pleine et entière du présent règlement, aucun recours ne pourra être utilisé par les votants, ni par les participants de la Top Model Belgium Kids Academy, ni par aucune autre personne liée ou non à l’événement quant au mode de désignation du vainqueur.
6. Tout litige ou contestation concernant la réception des votes du prix du public de la Top Model Belgium Kids Academy 2022/2023 sera traitée devant les tribunaux de Bruxelles.

TOP MODEL BELGIUM KIDS 2022/2023 – VOTE DU PUBLIC PAR INTERNET

**WWW.TOPMODELBELGIUMKIDS.COM**